

**DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Pôle Santé Publique et Environnementale

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 29 échantillons prélevés sur l'eau distribuée et de 8 échantillons prélevés sur la ressource.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

La commune de Ciboure est alimentée en eau à partir :

- d'un pompage dans La Nivelles situé à St Pée sur Nivelles au lieu-dit Helbarron. Cette eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection à la station Helbarron,
- d'une prise d'eau en ruisseau située également dans le massif de la Rhune.

Les eaux des sources et du ruisseau sont rendues potables par un traitement de désinfection et de neutralisation à la station de Choucoutoun à Ciboure où un mélange est effectué aux eaux de la Nivelles. Ces installations sont exploitées par la Lyonnaise des Eaux Suez.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

100 % des résultats sont conformes.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

La teneur moyenne en nitrates est de 4,1 mg/l. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de toxicité.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 10 degrés français. Cette eau est peu calcaire.

FLUORURES

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

La teneur en fluor est très faible (0,05 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.

AUTRES PARAMETRES

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée pendant l'année 2013 a été de bonne qualité

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Vous trouverez à votre disposition, en mairie, un recueil d'informations techniques concernant les paramètres mentionnés dans ce bilan.